



MAIRIE DE FREVIN-CAPELLE

1 Rue de la mairie

62690

Tél : 09 61 47 08 99

mairie@frevincapelle.fr

Compte rendu de la rencontre avec le collectif méthanisation

Frévin-Capelle le 27 février 2021

Salle de la Mairie

Présents :

Mme Dominique DELCUSE (Collectif Frévin Méthanisation)

Mme Marie-Christine ROGEAUX (Collectif Frévin Méthanisation)

M Philippe CARTON (Maire de Frévin-Capelle)

M Julien LEROY (2ème Adjoint de Frévin-Capelle)

M Dominique LESOING (Conseiller municipal)

M CARTON rappelle que la commune est à l'écoute des doléances du collectif contre la méthanisation et de tous les habitants de la commune.

Mesdames DELCUSE et ROGEAUX présentent les revendications liées au projet privé d'installation d'une unité de méthanisation :

La sécurité du village serait compromise car le projet engendrerait une circulation de camions et tracteurs supplémentaire dans le village sur des routes non adaptées, qui ne sont pas hors gel, routes qui s'abimeraient plus rapidement (réparation à la charge de la commune et donc du contribuable). Rappel de la police du Maire sur la circulation dans la commune.

M CARTON informe que le conseil communal a mis en garde les porteurs du projet que la circulation devrait se faire par la route parallèle à la RD 939 sans traversée du village et que la municipalité ne reprendrait en aucun cas la charge de cet axe, l'entretien ne doit pas revenir à la commune.

Il rappelle que la sécurisation du village et des routes est une priorité que s'est fixée l'équipe municipale et que des études vont démarrer.

Il rappelle également qu'un travail est en cours sur le ruissellement.

Mesdames DELCUSE et ROGEAUX de continuer :

La valeur immobilière pourrait décoter de 20 à 30 % avec l'installation d'une unité de méthanisation à 800 mètres des maisons.

Des odeurs dues aux épandages pourraient gâcher le charme du village et nuire au bien-être des habitants.

Il subsiste un doute sur les 30 tonnes d'intrants (non végétaux) stipulés dans le dossier. Qui pourraient être des déchets moins verts donc les impacts pourraient nuire à l'environnement.

M. CARTON précise que les porteurs de projet ont évalués à 3 véhicules par jour sur les 2 à 3 périodes les plus actives par an. Que les intrants seront stockés en attente de traitement.

Mesdames DELCUSE et ROGEAUX précisent que le stockage des intrants, en attendant leur traitement, engendrerait des odeurs d'ammoniac.

Elle rajoute que la localisation du site dénaturerait le paysage et la campagne environnante, sur un secteur prisé des randonneurs et cyclistes (GR 121) et pourrait être une source de pollution de la nappe phréatique.

Elles précisent que ces différents éléments suffisent à rendre le projet non viable.

Elles évoquent un manque d'information de la part de la commune, et que le permis de construire aurait seulement été affiché en février.

M CARTON informe que le permis de construire est affiché depuis le lundi suivant le dépôt en Novembre 2020, et que les informations changeantes sur la localisation du projet et le manque d'information général sur le dossier nous a empêché de communiquer sur le projet.

M LEROY précise que la réunion d'information au conseil municipal a eu lieu le 21 Janvier, une communication sur l'avis de consultation publique a été affichée sur le panneau d'affichage dès le 15 janvier 2021, les informations ont été insérées ensuite sur le site de la mairie et sur le facebook de la commune. Une communication « Frév'Infos #7 » a suivi en février en toute boîtes et sur les supports numériques.

Il informe également qu'une réunion peut être proposée avec les porteurs de projet avant la fin de l'avis de consultation, en comité restreint vu les conditions sanitaires.

M CARTON propose une rencontre le mardi 2 Mars à 19h avec 3 membres du collectif, 3 Conseillers et 3 des porteurs du projet. Il précise que la réunion doit rester correcte et cordiale et que chacun pourra prendre la parole pour obtenir plus d'information.

Après accord les intéressés, Mme Brigitte DEVIENNE, Mme Marie-Christine ROGEAUX et M DELCUSE Thierry pour le collectif, Philippe CARTON, Julien LEROY et Dominique LESOING pour la Mairie recevront une invitation.

M CARTON clôture la réunion en précisant que la commune n'a aucun attachement ou intérêt dans la réalisation du projet et que quel que soit l'avis consultatif du conseil il contiendra un ensemble de points de vigilance.

Prochaine rencontre le Mardi 2 Mars à 19h Salle des fêtes de Frévin-Capelle.
Merci de respecter les gestes barrières.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Frévin-Capelle. The stamp contains the text "MAIRIE de FREVIN-CAPELLE" around the top edge and the number "62690" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.